

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 9 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE BLOAS Mireille; LE FOLL Marie-Françoise; LE CALVEZ Michel; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie.

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

VAUTHIER Ophélie à VILLECROZE Philippe

En exercice : 24
Présents : 11
Absents : 13
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : 4 avril 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-04-17

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP

EHPAD – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

VU la délibération N° DEL_2025_02_06 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 6 février 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Budget EHPAD « les Magnolias »,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire en date du 6 février 2025,

VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble du Conseil d'Administration,

Vu le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 3 avril 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 de l'EHPAD Les Magnolias du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol-Agglomération annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :
- **PRÉCISE** que le **budget de l'exercice 2025** a été établi et voté par chapitre, en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. du 24 avril 1996).
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

